

Avant de commencer

Félicitations d'avoir décidé d'enregistrer un nom commercial ou un nom d'exploitation en Ontario!

Si vous êtes une société et que vous souhaitez exploiter votre entreprise sous un nom autre que le nom de votre société, vous devez enregistrer un nom d'entreprise en vertu de la *Loi sur les noms commerciaux* (LNC).

Avant d'enregistrer un nom d'entreprise, vous pouvez chercher dans les dossiers du Ministère les enregistrements existants pour voir si votre nom d'entreprise proposé est déjà utilisé par une autre entreprise et où cette entreprise est située. Veuillez consulter [l'avis applicable](#) pour de plus amples renseignements.

Tout en effectuant votre recherche, vous pourriez envisager de présenter votre demande en ligne sur le site ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario puisqu'il s'agit d'un processus rapide et convivial qui vous facilitera la tâche. Voici les avantages des demandes en ligne : réponse plus rapide, avis immédiat de la réception de votre demande, possibilité d'utiliser une carte de débit ou de crédit et capacité de suivi de l'avancement de votre demande en ligne.

Si vous préférez remplir ce formulaire, vous devez le faire sur un ordinateur. Le formulaire est dynamique : il change en fonction de vos réponses aux questions. Vous pouvez sauvegarder le formulaire, mais vous ne pourrez l'imprimer qu'une fois tous les champs obligatoires remplis. Ces champs sont indiqués par un astérisque (*).

Pour obtenir des renseignements détaillés sur cette demande, veuillez d'abord consulter l'avis applicable.

Renseignements requis

Avant de remplir ce formulaire, veuillez vous assurer d'avoir à portée de main l'information suivante.

1. Dénomination, numéro d'entreprise de l'Ontario (NEO) et adresse électronique officielle de la société.
L'adresse électronique officielle ne figurera pas dans les dossiers publics.
2. Clé de l'entreprise. Il s'agit d'un numéro à 9 chiffres fourni par le Ministère qui détermine l'accès à la personne morale afin d'effectuer les modifications dans les dossiers publics. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [clé de l'entreprise](#).
3. Renseignements d'ordre administratif sur la personne-ressource (nom, numéro de téléphone et adresse électronique). **Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics.**
4. Nom commercial proposé.
5. Code d'activité principale du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Pour obtenir de plus amples renseignements sur le code SCIAN, veuillez consulter le site [SCIAN](#).
6. Adresse de l'établissement principal.
7. Personne autorisant l'enregistrement.
8. Frais de 60 \$. Envoyez un chèque à l'ordre du ministère des Finances. Des frais de service s'appliquent pour tout chèque sans provision.

Remplir le formulaire

Renseignement sur la personne morale

Veuillez saisir le nom de la personne morale, le NEO, la clé de l'entreprise et l'adresse électronique officielle de la société qui enregistre le nom commercial.

Nous aurons besoin de la clé de l'entreprise pour vérifier que vous êtes habilité à déposer cet enregistrement. need the company key to verify that you are authorized to file this registration.

La dénomination de la personne morale doit être exactement la même que celle figurant dans le statut constitutif original ou, si une modification de la dénomination a eu lieu, la dénomination telle qu'elle apparaît dans le plus récent statut attestant la modification de dénomination.

Vous devez saisir l'adresse électronique officielle déjà inscrite au Ministère. L'adresse électronique officielle de la personne morale servira à communiquer concernant cet enregistrement de nom commercial. Les documents concernant la présente demande seront transmis à l'adresse électronique officielle de la personne morale et de la personne-ressource indiquée à la section 2 du présent formulaire.

Si l'adresse électronique officielle de la personne morale a changé, vous devez en informer le Ministère en déposant un [Formulaire numéro 5284 — Rapport initial/Avis de modification/Rapport annuel par une personne morale de l'Ontario](#) si le requérant est une société de l'Ontario. Si le requérant est une société étrangère avec capital-actions, vous devez déposer un [Formulaire numéro 5285 — Rapport initial/Avis de modification/Rapport annuel par une personne morale extraprovinciale étrangère avec capital-actions](#). Si le requérant est personne morale fédérale, du Canada ou étrangère sans capital-actions, vous devez déposer un [Formulaire numéro 5286 — Rapport initial/Avis de modification par une personne morale extraprovinciale étrangère sans capital-actions](#). Veuillez consulter la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales* (LREPM) pour de plus amples renseignements. Vous pouvez inclure le dépôt en vertu de la LREPM avec ce formulaire lorsque vous postez votre demande.

Coordonnées

Veuillez saisir le nom complet, le numéro de téléphone et l'adresse électronique de la personne-ressource. Ces renseignements ne figureront pas dans les dossiers publics. Le Ministère communiquera avec cette personne pour toute question au sujet de la présente demande et les documents la concernant seront envoyés à son adresse électronique.

Nom commercial proposé

Il vous incombe de vous assurer que votre nom commercial est conforme aux exigences de la LNC et de ses règlements. Veuillez consulter l'avis applicable pour connaître les règles et les restrictions particulières concernant les dénominations sociales en vertu de la LNC. Il se peut que vous deviez également obtenir les consentements à l'utilisation de la dénomination sociale, au besoin. Si vous enregistrez un nom qui est contraire à la LNC et à ses règlements, celui-ci peut faire l'objet d'une mesure de conformité à tout moment pouvant entraîner une annulation.

Activité principale

Votre activité principale est l'activité majoritairement réalisée sous ce nom commercial. Elle peut être différente de l'activité principale de votre société.

Le SCIAN est le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord. Veuillez vous reporter au site Web du SCIAN et sélectionner le code qui décrit le mieux l'activité principale de votre entreprise, puis indiquer dans ce formulaire votre code d'activité principale à partir du lien. Le code d'activité du SCIAN est un numéro composé de 2 à 6 chiffres qui correspond à l'activité principale d'une entreprise. Vous devez sélectionner le code qui décrit le mieux l'activité principale de votre entreprise. Par exemple, un code pour un salon de coiffure pourrait être « 812116 — salons de coiffure unisexes ». Le code du SCIAN est exigé en vertu de la *Loi sur les noms commerciaux* et de la *Loi sur les sociétés en commandite* et figure dans les dossiers publics pour les dépôts effectués en vertu de ces lois.

Adresse de l'établissement principal

S'il existe un établissement principal en Ontario, vous devez fournir l'adresse de l'établissement principal en Ontario. S'il n'existe **pas** un établissement principal en Ontario, vous devez fournir l'adresse de l'établissement principal à l'**extérieur** de l'Ontario. Si vous disposez d'une adresse internationale et que le champ « Région » ne s'applique pas, veuillez saisir la « paroisse », le « comté » ou toute autre information équivalente dans ce champ. Cette directive s'applique également à toute autre adresse internationale dans le formulaire.

Autorisation

Un administrateur ou un dirigeant ou une personne agissant par procuration doit autoriser l'enregistrement.

Directeur/dirigeant autorisant l'enregistrement

Si l'administrateur ou le dirigeant autorise l'enregistrement, indiquez le nom complet et le poste d'administrateur ou de dirigeant (p. ex., administrateur, président ou secrétaire).

Personne agissant par procuration autorisant l'enregistrement

Une personne agissant par une procuration peut être une personne physique, une personne morale ou une entité enregistrée (tout enregistrement avec un numéro d'identification d'entreprise [NIE]) ou une entité « autre ».

Si la personne agissant en vertu d'une procuration est une personne physique, indiquez son nom complet et son adresse aux fins de signification.

Si la personne agissant par procuration n'est pas une personne physique (p. ex., une société ou une autre entité enregistrée), indiquez son nom et son NIE ou NEO, selon le cas, ainsi que son adresse aux fins de signification en Ontario. Indiquez également le nom complet et le poste de la personne qui représente la société ou l'entité enregistrée.

Si la personne agissant par procuration est une entité « autre », indiquez le nom de l'entité, l'adresse aux fins de signification, ainsi que le nom complet et le poste de la personne qui représente l'entité.

Confirmation

La personne-ressource doit confirmer l'exactitude des renseignements fournis.

Soumission du formulaire

Lorsque vous avez terminé de remplir le formulaire, imprimez-le, puis envoyez-le par courrier au Ministère à l'adresse indiquée ci-dessous accompagné de votre paiement exact.

Ministère des Services au public et aux entreprises
Direction des biens commerciaux et des sûretés mobilières
393, avenue University, bureau 200
Toronto (Ontario) M5G 2M2

Demande retournée

Si votre demande est manuscrite, s'il manque la clé de l'entreprise, le paiement requis ou les adresses électroniques, ou si vous utilisez le mauvais formulaire, elle ne sera pas traitée et vous sera retournée par la poste. Dans ce cas, vous pourrez la présenter de nouveau par courrier ordinaire.

Toutefois, s'il manque toute autre information requise ou si le formulaire n'a pas été correctement rempli, il sera retourné par voie électronique aux fins de correction à l'adresse électronique qui y est indiquée. Pour soumettre à nouveau la demande, vous recevrez un lien vers le système d'enregistrement électronique des entreprises, où vous devrez effectuer la transaction par voie électronique. Lorsque vous soumettez à nouveau la demande, il est de votre responsabilité de réviser l'ensemble de la demande et de vous assurer que toutes les données sont exactes et répondent à toutes les exigences. Aucuns frais supplémentaires ne seront facturés.

La date d'entrée en vigueur de la demande retournée qui est soumise à nouveau au Ministère sera la date à laquelle une demande acceptable de dépôt est traitée par le Ministère. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter l'avis applicable.

Demande acceptée

Que vous ayez présenté votre demande par voie électronique ou par courrier, une fois que le Ministère reçoit votre demande et qu'elle est traitée avec succès, vous recevrez les documents officiels par courriel, y compris un reçu de paiement, le cas échéant, et une clé d'entreprise si l'entité n'en a pas encore obtenu une. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les documents, veuillez consulter l'avis applicable.

Ces documents seront envoyés à l'adresse électronique officielle de la personne morale ou de l'entité communiquée et à la personne-ressource mentionnée, à l'exception de la clé d'entreprise, le cas échéant, qui est uniquement

envoyée à l'adresse électronique officielle.

Questions

Après avoir lu ces directives détaillées et l'avis applicable, si vous avez encore des questions, veuillez consulter le site <https://www.ontario.ca/fr/page/registre-des-entreprises-de-lontario> ou communiquer avec nous par [courriel](#). Vous pouvez aussi appeler ServiceOntario au :

- Téléphone : 416-314-8880 ou sans frais : 1-800-361-3223
- TATS : 416-325-3408 ou sans frais ATS : 1-800-268-7095